



MAISON DU COMBATTANT

44 RUE CELONY

13100 AIX EN PROVENCE

aora-13.fr aora-aix@gmail.com 06 09 58 13 35

PROJET DE L'AORA POUR UN SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU)

Ce projet a été adopté le vendredi 19 janvier 2018
par les membres de l'AORA

Luc POUSSEL, Président de l'AORA

Le 19 janvier 2018

**Nous avons engagé cette étude à la demande du
député de la commission Défense,
Monsieur Fabien GOUTTEFARDE,
que nous avons rencontré le 3 octobre 2017
à Paris.**

Des gens « de rencontre » ont pu chiffrer arbitrairement le SNU à cinq milliards d'Euros.

Cependant, il s'avère qu'en lançant l'opération du SNU, indispensable pour la cohésion sociale, la République économiserait 1728 000 000 € par an !

La France ayant enregistré 767 000 naissances en 2017, ce projet a été élaboré en se basant sur un potentiel annuel de 720 000 appelés.

**« Pour être de bons citoyens il faut,
avant tout, être de bons français »**

Le commandant F. CHAPUIS

Manuel de la préparation militaire en France, 1914

LIBRAIRIE MILITAIRE BERGER-LEVRAULT

PROJET DE L'AORA POUR UN SERVICE NATIONAL UNIVERSEL OBLIGATOIRE (SNU)

Contenu

1 PREAMBULE :	8
2 COMMENT OBTENIR L'EGALITE TOTALE DES CITOYENS LORS DU SNU :	8
3 LE CAS DES ILLETRES :	8
4 AU SERVICE DE LA DEFENSE OPERATIONNELLE DU TERRITOIRE :	9
5 COMMENT LOGER NOS FUTURS CITOYENS SOLDATS :	9
6 LA TENUE PORTEE PAR LES APPELES DU SNU	10
7 LE SNU, UNE ENTITE DIFFERENTE.....	11
8 LA FORMATION DU PREMIER MOIS :	11
9 L'ENCADREMENT	11
10 L'ARMEMENT :	11
11 LE TRANSPORT DES APPELES :	12
12 FEMMES ET HOMMES :	12
13 L'AGE POUR ACCOMPLIR LE SNU :	12
14 LES DISPENSES DU SNU :	13
15 LE RECENSEMENT :	13
16 LA VISITE MEDICALE D'INTEGRATION :	13
17 LE REDOUBLEMENT :	14
18 LA SOLDE DE L'APPELE :	14
19 LE CORPS D'ARMEE DE RESERVE :	14
20 L'ENCADREMENT DES CASERNES DU SNU :	15
21 LA REPARTITION DES CASERNES DU SNU :	16
22 LIEU ET DUREE REELLE DU SERVICE MILITAIRE :	16
23 LA FORMATION DES FUTURS CADRES ET DES CONDUCTEURS:.....	16
24 CORRESPONDANCE DES GRADES DANS LA RESERVE :	17
25 LE DOSSIER FINANCIER D'EQUIPEMENT :	18
26 LE FINANCEMENT DES CASERNES MOBILES :	19
27 LE COUT DE FONCTIONNEMENT ANNUEL:.....	19
28 UNE ECONOMIE FINANCIERE SUPPLEMENTAIRE POSSIBLE :	19
29 CONCLUSION :	20

1 PREAMBULE :

La mise en place d'un Service National Universel OBLIGATOIRE doit impérativement répondre aux valeurs de la République en faisant en sorte que tous les citoyens soient égaux dans leur engagement pour la France.

Le SNU sera le lieu privilégié du lien ARMÉE –NATION !

Le Service National Universel sera le seul moment, dans la vie du Citoyen Français, où la devise Républicaine « Liberté, Egalité, Fraternité » trouvera sa véritable signification.

La Liberté que l'on apprend à défendre au péril de sa vie.

L'Egalité, dans le service des Armes et l'équipement du soldat.

La Fraternité qui naît lors de la difficile aventure que constitue le service des armes.

Le SNU devra être un moment privilégié dans la vie du citoyen, lui permettant de renouer avec **les principes de la révolution** où **chaque soldat était un citoyen** et où **chaque citoyen était un soldat**.

Il renforcera les liens entre des individus venant d'horizons diverses et le sentiment d'appartenance à la NATION.

Les réformés ou les exemptés devront être minoritaire compte tenu de la faible durée du SNU et afin de respecter le précepte d'égalité.

2 COMMENT OBTENIR L'EGALITE TOTALE DES CITOYENS LORS DU SNU :

En imposant à tous les citoyens, DEUX MOIS de Service National Universel !

Le premier mois sera consacré au service des armes, le second à un service civil.

Seul le service des armes permettra de découvrir la totale « Egalité », car la nature de l'affectation permettra à chacun de connaître les mêmes conditions de vie.

Les places du Service Civil devront être attribuées lors d'un Amphi où le choix dépendra du classement des participants à La fin du premier mois de service.

A l'issue du Service National Universel tous les citoyens seront affectés au Corps d'Armée de Réserve.

Lors du choix de l'affectation pour le second mois, il sera proposé un second mois de formation militaire pour ceux qui souhaiteraient devenir « Cadre de Réserve », ou à ceux ayant démontré une aptitude certaine à devenir cadre lors du mois de formation initiale. Ces citoyens qui accepteront d'effectuer deux mois d'armée seront dispensés du mois de service civil.

Pour les jeunes souhaitant obtenir un permis de conduire lors de leur Service, le SNU sera porté à trois mois. Le premier mois comme tous les citoyens, le deuxième mois en formation « conduites » et un troisième mois comme conducteurs au service du Service National Universel. Ces citoyens seront dispensés du Service Civil.

Tout citoyen, qui à l'issue du premier mois de Service National Universel décide de contracter un engagement dans l'Armée d'Active, sera dispensé du Service Civil

Le faux prétexte d'« Objecteur de Conscience » devra être exclu car au nom des grands principes de la république tous les citoyens doivent être égaux pour servir la Nation. On ne peut exiger que seuls les patriotes, assimilables à des naïfs, risquent leur vie pour défendre des petits malins qui ne se mettent jamais en danger !

3 LE CAS DES ILLETTRES :

Tout Citoyen illettré en âge de faire le Service National Universel, effectuera deux mois de Service Adapté principalement consacré à son alphabétisation. Ce Service s'effectuera en tenue militaire, dans un cadre militaire, avec la discipline militaire. La principale formation sera l'apprentissage de la lecture et

de l'écriture au travers de documents et textes relatant les valeurs de la Nation !

Dans les années quatre vingt, douze pour cent des appelés étaient illettrés. En plus de la formation patriotique de soldat, grâce aux cours du soir, à l'issue du service militaire ils savaient lire et écrire !!!

L'université pourra être appelée pour dispenser des cours, comme cela se fait déjà dans le cadre des écoles militaires françaises.

4 AU SERVICE DE LA DEFENSE OPERATIONNELLE DU TERRITOIRE :

Suite aux premiers attentats et à la mise en place de l'Etat d'Urgence, le Président de la République de l'époque avait autorisé le recrutement de dix mille militaires supplémentaires afin que l'Armée assure les missions « Vigie Pirate », etc. ...

Aujourd'hui nos chefs militaires affirment que l'Armée d'Active « **s'use sur ces missions et souhaiterait en être débarrassée** ».

Avec le Service National Universel il se trouvera environ 60 000 citoyens retournant à la vie civile chaque mois. En les maintenant un mois de plus pour assurer les missions de protection du territoire, la république optimiserait celles-ci à moindre frais sans lasser les intervenants, puisque cela ne représenterait qu'un mois de leur vie !

5 COMMENT LOGER NOS FUTURS CITOYENS SOLDATS :

La plupart des individus, hostiles au Service National Universel pour des raisons diverses et variées, prétextent que la France ne possède plus de caserne pour accueillir nos appelés. Une étude sérieuse a montré que c'était FAUX.

Cependant, ne plus avoir de caserne sera le plus judicieux service rendu à la Défense et aux Armées !

Faisabilité :

Aujourd'hui, les cités universitaires européennes avant-gardistes sont construites avec des conteneurs empilés, et emboîtés selon les besoins spécifiques du moment. Il faudra loger les militaires d'active comme les « appelés » dans des conditions similaires. Lesdits conteneurs seront posés sur des remorques mobiles prêtes à être attelées et pourront être déplacées, à tout moment, selon les besoins stratégiques des unités.

Si pour des raisons financières, les tracteurs nécessaires pour les déplacements seront en nombre insuffisants en cas de mobilisation, la réquisition de la flotte civile recensée y pourvoira.

En temps de paix, un seul régiment suffirait à déplacer à tour de rôle ces casernes mobiles, afin de roder les manœuvres et familiariser les cadres à l'Armée du troisième millénaire !

Cependant, chaque « caserne du Service National Universel » devra posséder un tracteur pour former des conducteurs. Chaque remorque devra être manœuvrée périodiquement pour éviter qu'elle ne se détériore mécaniquement par un trop long séjour statique.

6 LA TENUE PORTEE PAR LES APPELES DU SNU

La tenue de combat treillis Type F1 avec ceinturon, béret actuel de couleur bleu nuit, chaussures type « ranger ». Il doit y avoir suffisamment de stocks de ces treillis, destinés à la destruction. Cette tenue précédait la tenue actuelle, dite félin, portée par les militaires. Une tenue peut équiper plusieurs contingents d'appelés (Pour mémoire ce treillis de type F1, correspondant à l'activité du SNU, pendant plus de cinquante ans, a équipé les militaires du contingent).

Lors des Cérémonies, outre les insignes d'unités et les décorations, les signes distinctifs de grades cousus sur des fourreaux, seront portés par les cadres fixés sur les pates d'épaules. Les mains seront recouvertes de gants blancs.

Dans un but de reconnaissance, un insigne de béret unique, portés par les appelés du SNU, réservé aux corps d'armée de réserve, devra être créé.

7 LE SNU, UNE ENTITE DIFFERENTE

Il est très important de différencier l'actuelle Armée d'Active des Citoyens soldats.

En effet la Défense Opérationnelle du Territoire, doit impérativement être confiée aux corps d'armées du SNU composés desdits citoyens soldats, comme cela se pratique, entre autre, aux USA avec la Garde Nationale !

8 LA FORMATION DU PREMIER MOIS :

En un mois, une formation militaire basique, actes réflexes et actes élémentaires du combattant, ainsi que les missions du trinôme seront acquis.

9 L'ENCADREMENT

L'expérience, du temps des préparations militaires, démontre le besoin de prévoir un cadre et son adjoint pour trente appelés.

Recrutés temporairement parmi l'active et la réserve, les Cadres seront présents 24/24, comme les « Appelés du contingent ».

Suite aux attentats de « Charlie hebdo » le Gouvernement a engagé dix mille militaires supplémentaires.

En déchargeant ces dix milles militaires d'Active des missions "Vigie Pirate", 4500 pourront assurer l'encadrement nécessaires chaque mois pour former nos soixante milles appelés et apprentis cadres.

La participation des militaires permettra aux régiments de repérer et de recruter parmi les « Appelés » les prédisposés à servir dans leurs régiments.

La rotation des militaires pour former les « Appelés » ne pourra user une armée dont la mission naturelle se concrétise par « la formation des soldats » !

10 L'ARMEMENT :

Une CARABINE KEL-TEC SUB 2000 GEN 1 9X19mm conviendra.

Cette arme est disponible dans le civil pour 491 euros HT. Elle est compatible avec les chargeurs des pistolets automatiques GLOCK.

Le PISTOLET AUTOMATIQUE GLOCK est disponible dans le civil pour 416 euros HT.

L'équipement du SNU nécessitera cinquante quatre milles carabines et six milles pistolets automatiques.

Il faudra doubler la dotation si le SNU prend à sa charge les missions « Vigie Pirate ».

11 LE TRANSPORT DES APPELES :

En autocars !

12 FEMMES ET HOMMES :

Femmes et Hommes seront concernés par le futur Service National Universel OBLIGATOIRE. Nous préconisons, pour la partie militaire du Service National Universel, à l'identique des équipes sportives, de constituer des sections d'instruction regroupant les femmes et des sections d'instruction pour les hommes.

13 L'AGE POUR ACCOMPLIR LE SNU :

Le SNU concerne les jeunes gens le mois qui suit la date d'anniversaire de leurs dix huit ans, s'ils n'accomplissent pas un cycle scolaire devant aboutir par un diplôme d'Etat.

Les jeunes appelés issus des « CADETS de l'ARMEE » (Projet AORA) seront directement incorporés, selon leur choix, dans une section pour être formés chefs d'équipes ou conducteurs.

Les jeunes appelés ayant effectué une préparation militaire de moins d'un mois seront incorporés au niveau immédiatement supérieur à leur formation prémilitaire.

14 LES DISPENSES DU SNU :

- Les jeunes qui ont effectué durant leur cycle scolaire une formation « Cadre » sous forme de préparation militaire et ont à l'issue contracté un Engagement à Servir dans la Réserve (ESR).
- Les jeunes qui ont effectués au moins deux préparations militaires d'un mois chacune avant d'être appelés au Service National Universel.
- Les engagés dans l'Armée d'Active.
- Les handicapés inaptes au monde du travail.
- Les français ayant effectué de la prison ferme.

15 LE RECENSEMENT :

Il sera pris en compte par le Centre du Service National qui se chargera d'évaluer le Quotient Intellectuel de la jeunesse et de débusquer les illettrés.

Il s'effectuera l'année qui précède les seize ans du jeune citoyen puisque la scolarité est obligatoire jusqu'à l'âge de seize ans.

Toute personne qui obtient la naturalisation française avant l'âge légal de la retraite devra effectuer son Service National Universel pour obtenir sa naturalisation définitive.

Tous les cadres des Centres d'Information et de Recrutement des Forces Armées seront intégrés au Centre du Service National.

16 LA VISITE MEDICALE D'INTEGRATION :

La visite médicale décidant de l'aptitude à effectuer le Service National Universel sera effectuée par le médecin de famille. En cas de non aptitude décidée par le médecin de famille, le Service Santé des Armées effectuera une contre visite !

Les handicapés physiques, aptes au monde du travail mais reconnus inaptes au service des armes, effectueront deux mois de Service Civil.

17 LE REDOUBLEMENT :

Si un imprévu empêche le citoyen d'effectuer le mois militaire ou civil dans son intégralité et sans interruption, le citoyen sera obligé de redoubler le mois de service concerné. Dès l'imprévu terminé, il sera incorporé dans le cycle le plus proche.

18 LA SOLDE DE L'APPELE :

Lors du premier mois de Service National Universel, les « Appelés du contingent » n'auront pas plus de temps libre que des élèves de préparations militaires. Contrairement à ces derniers, au nom des grands principes de la République, ils devront être soldés car :

- 1- ce n'est pas du bénévolat, mais bien un service.**
- 2- tout travail (service) mérite salaire.**

La solde ne sera versée qu'à l'issue des deux mois du Service national Universel.

Cela étant, dans le privé, les stages étudiants en entreprise ne sont soumis à obligation de rémunérations qu'au delà de 2 mois.

Si la classe du jeune citoyen est maintenue pour effectuer un mois de « Défense Opérationnelle du Territoire », il se retrouvera avec le même indice de solde que ses deux mois passés au Service National Universel ! Durant ce mois, il sera encadré par les jeunes citoyens appelés qui auront choisi et terminé la formation cadre.

Nous préconisons une solde de 100 euros par individu et par mois, auxquels seront ajoutés tous les frais de déplacements pour l'incorporation et le retour à la vie civile.

19 LE CORPS D'ARMEE DE RESERVE :

Il se chargera de préparer une éventuelle « mobilisation de masse » et de former au matériel et techniques spécifiques les volontaires qui contracteront un Engagement à Servir dans la Réserve. Il préparera aussi tous les cadres indispensables à une éventuelle « Mobilisation de Masse ».

Bien qu'indispensable pour assurer une réelle Défense Opérationnelle du Territoire, **LE CORPS D'ARMEE DE RESERVE (projet AORA) deviendra incontournable avec la mise en place du Service National Universel OBLIGATOIRE!**

20 L'ENCADREMENT DES CASERNES DU SNU :

La Caserne du Service National Universel ne peut dépasser le volume de quatre compagnies composées chacune de quatre sections de trente trois militaires dont trente appelés.

Elle sera dirigée par un officier supérieur, chef de centre qui utilisera les services du commissariat pour accomplir les missions qui lui seront dévolues.

Il disposera d'un service administratif qui se composera de la façon suivante :

- un Officier chef du service administratif.
- un sous-officier comptable.
- un sous-officier logistique et entretien.
- un sous-officier d'Ordinaire.
- un sous-officier fourrier.
- un sous-officier tir armement munitions.
- un sous-officier des effectifs.
- un sous-officier mobilisation chargé d'établir les dossiers militaires des « Appelés » et les transmettre au Centre de Recrutement d'Entraînement et de Gestion Départemental (voir le projet « Corps d'Armée de Réserve »). Ce cadre sera détaché par le Centre du Service National.

Le personnel du service administratif constituera le personnel permanent de la Caserne du Service National Universel. Pour des raisons de compréhension rapide entre les appelés et les cadres, il sera souhaitable qu'il s'agisse de cadres de Réserve sous contrat, de même pour le chef de centre.

Tous travailleront au profit des compagnies d'instruction à quatre sections, commandées chacune par un capitaine.

Pour une section de trente appelés, il faudra un chef de section sous officier, et un chef d'équipe.

21 LA REPARTITION DES CASERNES DU SNU :

Chaque département disposera d'au moins une caserne du Service National Universel.

Dans les départements où il existera plusieurs casernes du Service National Universel, celles-ci devront compartimenter le territoire !

22 LIEU ET DUREE REELLE DU SERVICE MILITAIRE :

Le jeune citoyen devra effectuer son Service National Universel dans la caserne du Service National Universel la plus proche de son domicile.

Il arrivera le premier jour du mois à 8h00 du Matin.

Il sera libéré le premier jour du mois suivant, à 8h00, pour rejoindre son affectation civile.

23 LA FORMATION DES FUTURS CADRES ET DES CONDUCTEURS:

La formation des chefs d'équipes et des conducteurs s'effectuera dans la continuité du premier mois, au Centre de Recrutement d'Entraînement et de Gestion Départemental (voir le projet « Corps d'Armée de Réserve »).

Les volontaires seront répartis en deux catégories :

- Les compagnies des conducteurs.
- les compagnies des chefs d'équipes.

Ces compagnies constitueront le bataillon d'instruction du Service National Universel. Les sections seront limitées à trente volontaires. Les compagnies seront limitées à quatre sections.

Le quota de cadres affectés aux compagnies sera le suivant :

- Trois moniteurs de conduite et un chef de section sous-officier pour une section « formation des conducteurs ».

- Un chef de groupe et un chef de section sous-officier pour la section « formation des chefs d'équipes ».

Le Bataillon ne comptera pas de section administrative car il dépendra du Centre de Recrutement d'Entraînement et de Gestion Départemental. Son chef sera l'officier commandant le Centre de Recrutement d'Entraînement et de Gestion Départemental.

La formation des sections chefs d'équipes privilégiera l'accoutumance au raisonnement tactique pour structures ternaires :

- Le groupe de combat à trois trinômes et son chef de groupe.
- La section avec ses trois groupes de combat et son chef de section.
- La compagnie avec ses trois sections et son commandant d'Unité.
- Le Bataillon avec ses trois compagnies de combat et son chef de Bataillon.
- Le Régiment avec ses trois bataillons et son chef de corps.

Tous les jeunes volontaires pour « être cadre » sont automatiquement incorporés durant leur deuxième mois dans une section d'instruction pour devenir « chefs d'équipes ».

A l'issue, les meilleurs et les bacheliers pourront rejoindre l'Ecole Nationale des cadres de Réserve pour devenir, en un mois, « chefs de groupes ».

A l'issue, les meilleurs et les BAC plus deux pourront rester un mois de plus pour devenir « chefs de sections ».

Le brevet chef de section en poche, les BAC plus deux seront nommés « Aspirants », les autres, « Adjudants ».

24 CORRESPONDANCE DES GRADES DANS LA RESERVE :

- Première Classe, adjoint au chef d'équipe.
- Caporal, chef d'équipe.
- Caporal-chef, adjoint au chef de groupe.
- Sergent, chef de groupe.
- Sergent-chef, adjoint au chef de section.

- Adjudant, chef de section.
- Adjudant-chef, adjudant d'unité.
- Aspirant, chef de section.
- Sous-lieutenant, chef de section.
- Lieutenant, adjoint au commandant d'unité.
- Capitaine, commandant d'unité.
- Capitaine Hors Cadre, adjoint au chef de Bataillon
- Commandant, chef de bataillon.
- Lieutenant-colonel, adjoint au chef du Régiment.
- Colonel, chef du régiment.

25 LE DOSSIER FINANCIER D'EQUIPEMENT :

Etude réalisée par la société MODALIS, (www.modalis.com):

Le conteneur 40 ft : L= 12 192 x l= 2 438 x H = 2 896 mm / Tare : 3 800 kg

Les conteneurs Climatisés :

Chambres pour dix : 15 000 €

Bureaux : 20 000 €

Cuisine : 30 000 €

Douches : 25 000 €

WC : 20 000 €

Laverie : 25 000 €

Réfectoire : 15 000 €

La semi-remorque porte conteneur : 16 000 €

La semi-remorque option grues embarquées : 70 000 €

Tracteur routier : 80 000 €

La citerne de récupération des eaux usée 26 000 litres : 25 000 €

- Conteneur 20 ft : L= 06 058 x l= 2 438 x H = 2 896 mm / Tare : 2 400 kg
- Pompe de relevage et de vidange

Les Aires de stationnement :

Terrains militaires et obligation aux communes stratégiques (celles qui souhaitent accueillir un régiment, celles qui souhaitent accueillir des troupes importantes pour « sentinelle » et celles qui constituent des points sensibles de la Défense) de fournir la zone de stationnement aménagée.

26 LE FINANCEMENT DES CASERNES MOBILES :

La vente aux enchères d'une partie des casernements situés aux cœurs des villes permettra de financer l'acquisition des casernes mobiles.

Ces casernes mobiles devront aussi remplacer les vieilles casernes des régiments d'Active afin qu'ils puissent gagner en mobilité et discrétion!

27 LE COUT DE FONCTIONNEMENT ANNUEL:

688 000 000 D'EUROS (Six Cent quatre vingt huit million Euros)

Rappelons qu'aujourd'hui que l'attrition sur le recrutement pour nos Armées fait déboursier six cent millions d'euros par an ! En passant en revue toute la jeunesse française, ces départs liés à un recrutement aveugle seront éliminés. Cela veut dire que dans les faits, **le SNU fera économiser Six cent millions d'euros ce qui ramènera son coût à seulement 88 000 000 € (quatre vingt huit millions d'euros) PAR AN !!!**

Soit deux millièmes du budget des Armées !

28 UNE ECONOMIE FINANCIERE SUPPLEMENTAIRE POSSIBLE :

Aujourd'hui, dix mille militaires participent aux missions de protection du territoire pour une masse salariale mensuelle de 25 000 000 €. En maintenant dix milles appelés un mois de plus pour les remplacer, la masse salariale se

trouverait divisée par vingt-cinq, soit 1 000 000 € ! Ce qui entrainerait une économie mensuelle de 24 000 000 € soit 288 000 000 € par an. Ce qui veut dire aussi que le SNU ferait économiser 200 000 000 € supplémentaires chaque année.

En maintenant l'ensemble des 60 000 appelés, pour 6 000 000 € par mois ils couvriraient six fois plus de terrain. Ce qui représenterait une dépense annuelle de 72 000 000 €.

Pour le même travail, 60 000 militaires d'active entraineraient une dépense de 150 000 000 € par mois. Soit 1800 000 000 € par an.

Dans cette situation **le SNU nous ferait économiser 1728 000 000 € par an !**

Cette économie permettrait de loger les Migrants et de payer le personnel qui entretient leurs camps !

29 CONCLUSION :

Après avoir proposé la mise en place, d'un corps d'armée de réserve, de véritables « CADETS des ARMEES », et la constitution d'une « Réserve Opérationnelle de l'Union Européenne », dans ce document nous vous avons présenté les propositions des membres de l'AORA pour un futur Service National Universel.

Dans ce projet nous nous sommes attachés à :

- Mettre en avant les fondamentaux de la république : le SNU devra permettre aux citoyens de renouer avec le lien armée-nation, de renforcer les liens entre chaque citoyen et de responsabiliser chaque citoyen.
- Mettre en place un SNU opérationnel tout en maîtrisant les coûts.

Les Citoyens Soldats de l'AORA ont construit ce projet avec FORCE et VIGUEUR.

Il reste aux élus de la République à le mettre en œuvre avec SAGESSE, FORCE et BEAUTE !!!

Luc POUSSEL

Président de l'AORA

Association des Officiers et Réservistes du pays d'Aix

Maison du Combattant

44 rue Célony

13 100 AIX en PROVENCE

aora-13.fr aora-aix@gmail.com

06 09 58 13 35